



BIENVENUE CHEZ UNCOUPDEPOUCE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Article 1 : Définitions et Champ d'application.

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations. Pour l'application des présentes conditions générales, on entend par :

MartinL. : UnCoupDePouce SRL , ayant son siège social rue des basses-wattines,18, Peruwelz 7600 Belgique.
/ Mail : Info@martinlisen.com
/ Tel : +32496.18.40.45
/ Site : www.martinlisen.com

Le Client ou les Clients : toute personne physique ou morale qui contractent avec le Vendeur pour acheter ses services.

Sauf convention contraire, écrite et expresse, les présentes conditions générales sont applicables à toutes les opérations et relations entre Martin L et ses Clients.

MartinL. se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales, lesquelles prendront effet 45 jours après leur notification au client, sauf dénonciation du contrat par le client endéans ce délai.

Centre de facturation

MartinL. fonctionne par l'intermédiaire de la coopérative d'activités Azimut, 42/15 Rue de Monceau-Fontaine, 6031 Monceau-sur-Sambre, Belgique, TVA BE 0467 278 593.

La scrl Azimut agit uniquement en tant que centre de facturation pour le nom et le compte de MartinL. MartinL n'est pas mandaté pour engager Azimut de quelle que manière que ce soit. En aucun cas, Azimut n'est partie à la convention conclue entre MartinL et ses clients.

Azimut n'assume donc aucune obligation, ni aucune responsabilité en ce inclus, sans que cette liste soit exhaustive, les responsabilités relatives aux conventions entre MartinL et le client, aux informations et services offerts et prestés par MartinL, aux traitements des données par MartinL et à la mise à disposition du site de MartinL.

MartinL. s'engage à signer une nouvelle convention de collaboration reprenant ses propres coordonnées BCE dès la fin de la convention d'accompagnement et de mise en situation réelle qui le lie avec Azimut.

Article 2 : Services

Les services proposés par MartinL consistent principalement à des séances et ateliers de travail dont le sujet est l'amélioration des ventes, l'aménagement du magasin et l'optimisation de l'expérience client.

Ceux-ci ont pour objectif, de vous accompagner à identifier des opportunités commerciales, à mettre en place des solutions personnalisées, à développer votre chiffre d'affaire et à prioriser vos investissements en fonction de votre budget.

Article 3 : Formation du contrat

Offre

Toute prestation de MartinL est précédée d'une offre à retourner signée, adressé au Client et dont la validité est, sauf stipulation contraire, de 10 jours ouvrables.

MartinL peut également accepter les commandes verbales de ses clients lesquelles seront alors confirmées par celui-ci par un écrit (sms, mail ou réseau sociaux) en cours d'exécution du contrat.

Toute commande passée par le Client et acceptée par MartinL est considérée comme ferme et définitive et ne peut être rétractée.

En passant commande auprès de MartinL, le Client déclare accepter intégralement et sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente reprises au verso de l'offre.

Contrat

En cas de séance d'accompagnement, le contrat est réputé conclu à la réception par MartinL avant l'expiration du délai de validité de l'offre, de l'acceptation sans réserve du Client par écrit (lettre, mail, sms, réseaux sociaux) ou en retournant le double de l'offre signé par lui.

MartinL peut selon les circonstances se satisfaire d'une acceptation verbale. En pareil cas, l'acceptation du Client se déduit irrévocablement du fait qu'il accepte que MartinL entame ses prestations.

Pour tous autres contrats, est réputé conclu entre les deux parties dès que le client a signé l'offre du prestataire pour accord, que MartinL l'a accepté et qu'il a encaissé un acompte de 30 %.

Article 4 : Prix et termes de paiement

À défaut de stipulation contraire dans l'offre, les prestations sont payables endéans les 15 jours de la date de la facture.

Article 5 : Exécution du Contrat

Délais

Le calcul des délais débutera au paiement complet de l'acompte et à la réception du contenu nécessaire à la bonne exécution de la mission.

Sauf stipulation contraire dans l'offre, les délais d'exécution ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et ne revêtent dès lors d'aucun caractère contraignant.

En cas de dépassement du délai de plus de 20% de la durée prévue à la commande, le Client peut mettre fin au contrat en cas d'absence d'exécution quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure.

Lieu des prestations

Les prestations sont en principe effectuées dans les locaux de MartinL.

Lorsque le contrat doit en tout ou en partie s'exécuter dans les locaux du Client, celui-ci doit mettre à disposition l'infrastructure nécessaire (espace de travail, alimentation électrique, données, matériel, etc.) pour l'exécution du contrat.

Sauf stipulation contraire dans l'offre, le tarif horaire de MartinL court à partir du départ du siège de MartinL jusqu'au retour à ce siège. D'éventuels frais de déplacement pourront être facturés.

Force majeure

En cas de force majeure rendant totalement ou partiellement impossible l'exécution du contrat, la partie qui en est victime est déchargée de toute responsabilité.

MartinL ne pourra être tenu pour responsable d'un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure.

Seront notamment considérés par les parties comme des cas de force majeure : les guerres, guerres civiles, grèves, lock-out, rupture de machines, incendie, inondation, interruption des moyens de transport, difficultés en approvisionnement en matières premières, matériaux et énergie, restrictions ou dispositions imposées par les autorités, retards dus aux fournisseurs et d'une manière générale, toute cause entraînant le chômage total ou partiel ou de ceux de ses fournisseurs.

Article 6 : Garantie et obligation

MartinL garantit qu'il exécute ses prestations conformément aux règles de l'art et que ses services sont exempts de tout vice. Dans tous les cas la responsabilité de MartinL sera limitée au maximum au prix de vente du service.

De par son activité, MartinL s'engage sur la mise à disposition du Client, l'ensemble de ses compétences et connaissances. Dans un objectif de résultat et de qualité des services qui seront délivrés, le Client s'engage à mettre à transmettre à MartinL l'ensemble des données et informations nécessaire à leurs bonnes exécutions.

En cas de rétentions d'informations, une requête écrite sera adressée à l'attention du client et pourra faire l'objet d'une résiliation du contrat pour faute.

L'ensemble des informations reçues sont soumises aux lois sur la confidentialité et la protection des données.

Article 7 : Réclamation

Sous réserve de ce qui est précisé pour les consommateurs à l'article précédent, toute réclamation relative à l'exécution des prestations prévues au contrat devra être formulée, par lettre recommandée, dans les 15 jours ouvrables suivant l'exécution de la prestation en cause, reprenant une description précise et détaillée des griefs.

Une fois ce délai écoulé, les prestations de MartinL seront réputées acceptées définitivement et sans réserve.

Article 8 : Résiliation pour faute

En cas de faute grave (injures, violences, mésestimation importante nuisible au bon déroulement de la mission, absences non communiquées aux rendez-vous, rétention d'informations pour la bonne exécution des services commandés, abandon de la collaboration sans motifs) d'une des parties, l'autre partie a le droit de résilier le contrat avec effet immédiat.

En pareil cas, il sera dû une indemnité forfaitaire correspondant à 30% des sommes non encore facturées par le Vendeur avec minimum 250 €.

Chaque partie pourra mettre fin au contrat en cas de manquement contractuel persistant 14 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, visant le manquement incriminé. Dans ce cas, les indemnités visées au paragraphe précédent seront dues.

Article 9 : Droit de propriété intellectuelle

Sauf convention contraire par écrit, tous les dessins, illustrations, photos, layouts, compositions, et plus généralement, toutes œuvres ou textes créés par MartinL demeurent sa propriété exclusive conformément aux dispositions légales en matière de droit d'auteur. Ces éléments ne peuvent être ni imités ni reproduits sans son autorisation écrite et préalable.

Si le client désire avoir les sources des documents ou bénéficier des droits patrimoniaux, un avenant devra être demandé.

Article 10 : Protection de la Vie Privée

MartinL collecte des données personnelles des Clients. Vous trouverez plus d'informations à cet égard dans la politique de vie privée disponible sur le site www.martinlisen.com.

Article 11 – Droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du client, notifiée par courrier, e-mail, avec accusé de réception, MartinL se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, autorise MartinL, à travers ses représentants légaux et commerciaux, à utiliser, à des fins purement démonstratives, la réalisation.

Cette autorisation s'étend aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus. Sont exclues les données économiques du Client.

Article 12 : Défaut de paiement

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard sera dû, de plein droit et sans mise en demeure préalable.

Si le Client est un consommateur, l'intérêt sera calculé au taux légal. Si le Client est un professionnel, l'intérêt sera calculé au taux conventionnel de 12%. A titre d'indemnité irréductible pour les dommages causés par l'inexécution, le Client sera en outre redevable d'une indemnité forfaitaire de 10% du prix impayé avec un minimum de 150,00 EUR par facture.

Le défaut de paiement d'une facture ou d'un acompte autorise MartinL à suspendre toutes ses prestations et à ne les reprendre qu'après-paiement intégral des prestations échues et à échoir ou pour autant qu'une garantie de paiement satisfaisante soit remise.

Article 13 : Loi applicable et résolution des litiges

Le contrat conclu entre les parties ainsi que les présentes conditions générales sont soumises au droit belge.

Toute contestation quant à la validité, l'interprétation ou l'exécution du contrat ou des présentes conditions générales sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Tournai.

Merci de votre confiance.


MartinLisen.com